

DÉCISION 2025 / 26

DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN

D É C I S I O N - N ° 2 6

OBJET :

Le maire de la commune de DURAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

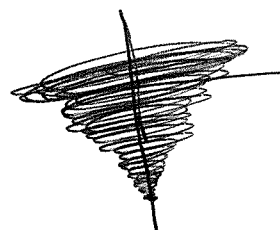
Vu la délibération n°43 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au maire et pour la durée de son mandat ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : De valider le devis de Mefran collectivités 11 bis lieu-dit Basse Roque 33410 LAROQUE, pour l'achat d'une corbeille Lubana 100 litres, pour un montant de 580€ HT ou 696€ TTC.

ARTICLE 2 : D'informer le conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à DURAN, le 29/12/2025



Le maire, Jean-Marc DUPUY

